



Envoyé en préfecture le 30/07/2025

Reçu en préfecture le 30/07/2025

Publié le



ID : 001-210101739-20250729-2025_133_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Renouvellement du bail d'habitation (Avenant n° 1) avec M. Médéric TABART, technicien ONF, pour le logement T3 Duplex sis 10 rue de l'Oudar à GEX, couvrant la période du 15/07/2025 au 14/07/2028 (3.3.)**

Service : Direction générale des services (MM)

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU la décision n° 2022_128_DEC en date du 6 juillet 2022 autorisant le maire à signer un bail d'habitation avec Monsieur Médéric TABART pour la période du 15/07/2022 au 14/07/2025 d'n T3 duplex sis 10 rue de l'Oudar 01170 GEX,

VU le document annexe à cette décision (bail de location, avenant n° 1),

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Médéric TABART qui occupe les fonctions de technicien auprès de l'ONF, et qui ne dispose pas de logement répondant aux besoins de sa famille dans le parc locatif privé,

DÉCIDE

- ✚ **DE RENOUVELER** le bail (avenant n° 1) pour le logement sis 10 rue de l'Oudar 01170 GEX, Appartement 2, T3 duplex, attribué à M. Médéric TABART pour la période du 15/07/2025 au 14/07/2028, pour un loyer mensuel révisable annuellement, fixé à 351,86 euros.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 29 juillet 2025.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 30 juillet 2025, publiée sur le site internet de la ville le 30 juillet 2025.